

*Code canadien du travail*

Nos amis du NPD qualifieront ce projet «de loi du droit au travail», car il retire les clauses d'exclusivité et de sécurité syndicales du Code du travail. Je préfère l'appeler le projet de loi sur «la liberté d'association».

Depuis que ce projet de loi a été débattu la dernière fois à la Chambre, il y a eu des événements importants, notamment l'inclusion dans notre constitution de certains principes fondamentaux de démocratie, l'un étant la liberté d'association. Avant que nos amis, les libéraux et les néo-démocrates, ne décident de parler jusqu'à épuisement du temps imparti pour ce projet de loi, je tiens à leur rappeler certains éléments qui ont pris beaucoup d'importance depuis le dernier débat sur la question. Nous connaissons une très grave récession et il serait bon qu'ils envisagent les conséquences de la législation actuelle du travail pour le travailleur moyen dans ce contexte. Ils devraient envisager également les conséquences des nouvelles dispositions qui figurent maintenant dans notre constitution et qui touchent la liberté de la personne, employée ou non.

Au départ, ne soyons pas mesquins et reconnaissons la contribution des grands pionniers, voire des héros, du mouvement syndical. Reconnaissons ce qu'ils ont fait au fil des ans, depuis le tout début de la révolution industrielle. Il est certain que leurs efforts ont conduit à une répartition plus équitable des avantages industriels et de la richesse découlant de l'utilisation de la machine, qui a multiplié l'énergie humaine.

Nous convenons tous que les syndicats auront un rôle encore plus important, voire indispensable à jouer dans notre société, au cours de notre passage de l'ère de la société industrielle, avec la révolution qui l'a accompagnée, à une révolution plus profonde encore qui produira des transformations et des bouleversements sociaux encore plus grands. Je parle, bien entendu, du passage à une société d'information et de micro-électronique.

L'énergie humaine se trouve multipliée à une vitesse toujours croissante par les puces, les ordinateurs et les robots. Les avantages que l'on a obtenus de la société industrielle au cours des 200 dernières années seront égalés au cours des 20 prochaines années. On comprendra aisément les transformations que devra subir notre structure sociale pour s'adapter à ce changement rapide et profond du monde du travail.

Les effets de la révolution industrielle ne se limitent pas au milieu de travail et aux relations industrielles. Notre société dans son ensemble a subi des changements très fondamentaux et très profonds dans bien d'autres domaines. Par exemple, considérons la façon dont l'individu de notre société traite avec son gouvernement. Je compare les relations actuelles avec celles d'il y a 200 ans, dans la société préindustrielle. Dans cette société agraire, la personne assurait son confort et son bien-être économique, dans sa vieillesse, en ayant une grande famille.

Il est certain que la société industrielle a amené un plus grand degré de liberté et de dépendance de l'individu, plus tellement à l'égard de sa famille, mais plutôt à l'égard du gouvernement et de la société organisée à laquelle il est prêt à céder une partie de sa liberté personnelle, en échange d'une vie

dans une société structurée qui lui apporte des avantages importants. Je dis que la révolution industrielle a amené le remplacement de la famille élargie par la famille nucléaire, qui est la norme aujourd'hui, simplement pour illustrer l'importance des changements dans le milieu de travail industriel

Notre société est de plus en plus informatisée, ce qui entraîne davantage d'individualisme et de liberté, pas tellement au sens politique, mais plutôt en ce qui a trait au confort, à la liberté et à la sécurité économiques. Cependant, ce ne sera pas la grande famille canadienne qui nous garantira ce confort et cette sécurité. Ce sera probablement l'institution que nous avons choisie nous-mêmes, c'est-à-dire le gouvernement, qui devra répartir équitablement et en toute justice les biens qui ont été créés par la machine industrielle et qui le seront désormais par le robot et l'ordinateur.

Les syndicats peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan dans cette nouvelle société, mais ce rôle doit être équitable et pondéré. Les dirigeants syndicaux doivent admettre qu'un troisième interlocuteur participe au processus de négociation et qu'il assume la responsabilité de protéger les droits et de satisfaire aux aspirations non seulement de ceux qui, dans notre société, sont protégés par de gros syndicats puissants et unifiés, mais également de tous les travailleurs, y compris ceux qui ne sont même pas syndiqués. Bien entendu, c'est le gouvernement et ses nombreuses institutions qui sera ce troisième interlocuteur dans le secteur des relations industrielles.

● (1530)

Permettez-moi de mentionner quelques-unes des institutions déjà existantes qui fourniront les biens qui assurent ce confort et cette sécurité. Par exemple, il y a la loi sur l'âge minimal. Les gens ne travaillent plus à la sueur de leur front et nous ne voyons plus d'enfants de 13 et 14 ans dans les mines. Nous avons des lois fort bien structurées sur les accidents du travail et la sécurité des travailleurs. Ces lois ne sont pas le fruit d'efforts politiques de la part des syndicats, même s'ils ont certes joué un rôle secondaire. Elles ont été adoptées parce que tous les participants sur la scène du travail ont réparti équitablement les énormes richesses qu'on avait accumulées. La main-d'œuvre est maintenant beaucoup mieux informée qu'elle ne l'était il y a deux siècles.

Nous avons l'assurance-chômage qui nous permet de traverser les crises auxquelles nous faisons face de temps à autre à cause de la nature cyclique de notre économie de marché libre. La dernière récession prouve bien que ces institutions sont importantes, qu'elles nous procurent de grands avantages et qu'elles devraient en conséquence reposer sur des assises solides. La récession que nous venons de traverser aurait pu être aussi dure du point de vue sociale que la dépression des années 30 n'eût été de ces institutions et de ces programmes d'assurance-sociale. Il y a eu de la misère chez nous et il y en a encore, mais beaucoup moins que si nous n'avions pas bénéficié de mesures sociales aussi importantes.